



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/1986/4/Add.19  
10 novembre 1986

FRANCAIS  
Original : RUSSE

Première session ordinaire de 1986

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF  
AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Deuxièmes rapports périodiques présentés, conformément  
à la résolution 1988 (LX) du Conseil, par les Etats parties  
au Pacte au sujet des droits visés aux articles 10 à 12

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE \*/

[6 novembre 1986]

---

\*/ Le rapport initial présenté par le Gouvernement de la République socialiste soviétique de Biélorussie au sujet des droits faisant l'objet des articles 10 à 12 du Pacte (E/1980/6/Add.18) a été examiné par le Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à sa session de 1981 (voir E/1981/WG.1/SR.16).

GE.86-16697/9163F

En République socialiste soviétique de Biélorussie, la période qui s'est écoulée depuis la présentation du premier rapport concernant l'application des dispositions des articles 10, 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (publié sous la cote E/1980/6/Add.18) a été marquée par la poursuite du processus de développement et d'approfondissement de la démocratie socialiste, la consolidation de la base juridique de la vie publique et sociale, l'application d'une politique d'élévation constante du bien-être des citoyens soviétiques, l'égalité effective de droits entre les nations, le respect des droits et libertés de l'individu et la création des conditions nécessaires à son plein épanouissement.

La RSS de Biélorussie attache une grande importance à la mise en application des droits et libertés de l'homme et estime que parmi tous les accords et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, en vigueur dans le cadre de l'ONU conformément à sa Charte, les Pactes internationaux des droits de l'homme occupent une place particulière en raison des obligations juridiques internationales que les Etats qui y sont parties ont assumées. Dans ce contexte, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels détermine le contenu des obligations incombant aux Etats dans ces domaines, et les droits économiques, sociaux et culturels sont en quelque sorte le fondement de la réalisation des droits et libertés civils et politiques.

En RSS de Biélorussie, on ne cesse d'étendre les garanties matérielles et juridiques des principaux droits économiques et sociaux de l'homme, qui sont énoncées dans le Pacte international susmentionné.

D'une manière générale, la politique économique et sociale du Parti communiste de l'Union soviétique est orientée vers l'élévation constante du niveau de vie matériel et culturel des travailleurs. Ces dernières années, en particulier au cours du onzième plan quinquennal (1980-1985), des mesures de grande portée ont été réalisées dans ce domaine.

Le vingt-septième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique s'est fixé un vaste programme d'amélioration constante du bien-être du peuple et de consolidation systématique de la justice sociale. On prévoit que ce programme sera réalisé au cours du douzième plan quinquennal (1986-1990) sur la base de l'accélération du progrès scientifique et technique, du rééquipement technique et du réaménagement de la production et de l'utilisation intensive du potentiel de production créé.

Les mesures appliquées actuellement dans la République en vue de concrétiser les objectifs et les décisions prises du trentième Congrès du Parti communiste de la RSS de Biélorussie assurent la réalisation, au plus haut niveau qualitatif des droits et des libertés des citoyens énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

#### Article 10

Conformément à la Constitution de la RSS de Biélorussie, la famille, la maternité et l'enfance bénéficient de la protection de l'Etat. La législation relative au mariage et à la famille en vigueur dans la République a pour objectif principal la protection complète des intérêts des mères et

des enfants. L'article 33 de la Constitution garantit la création de conditions permettant aux femmes de concilier travail et maternité, la protection juridique et le soutien matériel et moral de la mère et de l'enfant. L'Etat applique un vaste ensemble de mesures destinées à améliorer la vie courante de la famille et à alléger la tâche des femmes et des mères dans leur travail productif et leur vie quotidienne.

Parmi ces mesures, on peut citer : l'organisation d'un vaste réseau de consultations gynécologiques, de maternités et de maisons de cure et de repos pour les femmes enceintes et les mères et leurs enfants, de crèches, de jardins d'enfants et d'autres établissements pour enfants; l'octroi aux femmes de congés de grossesse et de maternité à plein traitement, le versement d'allocations à la naissance et pour soins donnés à un enfant malade, l'établissement de pauses de travail pour permettre l'allaitement de l'enfant, l'interdiction d'employer des femmes à des travaux pénibles et dangereux, l'affectation des femmes enceintes et des mères allaitantes à des travaux moins pénibles (avec maintien du salaire moyen perçu dans l'emploi précédent), l'amélioration systématique et l'assainissement des conditions de travail et de la vie courante des travailleuses, l'octroi d'une aide de l'Etat et d'une aide sociale à la famille, ainsi que d'autres mesures sociales.

Depuis la présentation de son premier rapport périodique, la RSS de Biélorussie a adopté les textes législatifs suivants en vue d'améliorer encore le bien-être et la consolidation de la famille :

- Disposition du Comité central du Parti communiste et du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 15 mai 1981, intitulée "Mesures visant à renforcer l'aide de l'Etat aux familles qui ont des enfants";
- Disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie, en date du 7 décembre 1982, intitulée "Mesures visant à renforcer les relations fraternelles et familiales";
- Disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie, en date du 1er août 1983, intitulée "Approbation du règlement concernant les modalités d'attribution et de paiement d'allocations pour l'entretien des pupilles mineurs".

Les articles 27 et 28 du Code du mariage et de la famille, ainsi que les articles 72, 76, 165, 167 et 241 du Code de la législation du travail de la RSS de Biélorussie portant sur l'octroi d'avantages et l'accroissement du bien-être de la famille ont été développés et complétés.

Les fonds sociaux de consommation, dont le volume, par rapport à 1980, a sensiblement augmenté en 1985 pour s'établir à plus de 5 milliards de roubles, jouent un rôle important dans l'aide fournie par l'Etat à la famille.

Dans la République, ces fonds permettent d'assurer une instruction gratuite et le perfectionnement des qualifications, une assistance médicale gratuite, des allocations, des pensions, des bourses d'étudiants, le paiement des congés annuels, la délivrance de billets de séjour gratuits ou à des prix avantageux dans les sanatoriums et les maisons de repos, l'entretien des enfants dans des établissements préscolaires, le versement d'allocations de grossesse ou de naissance, ou pour soins à un enfant, ainsi qu'une série d'autres prestations et avantages.

Parmi les mesures prises dans la République pendant la période écoulée en vue d'aider les familles, une place importante revient à l'octroi aux mères, à compter de 1981, d'un congé partiellement rémunéré pour s'occuper de leur enfant, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'un an, congé qu'elles peuvent prendre quand elles veulent, et qui leur est payé sous forme d'allocations mensuelles par les assurances sociales d'Etat. En 1981, on a également introduit des primes d'Etat financées par les assurances sociales et payables à la naissance du premier enfant (50 roubles), du deuxième et du troisième enfant (100 roubles); les femmes qui ont trois enfants reçoivent à la naissance du quatrième enfant et de chacun des enfants suivants des prestations correspondant à la législation en vigueur tant sous forme de primes que d'allocations mensuelles.

Au cours du douzième plan quinquennal, on se propose de prolonger la durée des congés payés accordés aux mères pour s'occuper de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'un an et demi, tout en maintenant le droit à un congé supplémentaire non rémunéré jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de deux ans, et de porter à 70 jours, la durée du congé prénatal, qui était précédemment de 56 jours, ainsi que d'adopter d'autres mesures.

Conformément à l'article 164 du Code du travail de la RSS de Biélorussie, sur présentation d'un certificat médical, les femmes enceintes et les mères qui ont des enfants âgés de moins d'un an peuvent être affectées à un autre travail plus facile, tout en conservant le salaire moyen correspondant à leur travail précédent. Il va de soi qu'il est interdit d'employer cette catégorie de travailleuses à des travaux de nuit, de leur demander de travailler pendant les jours de congés ou d'effectuer des heures supplémentaires, ainsi que de les envoyer en mission.

Les femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et scolaire ont le droit d'obtenir en priorité un régime de travail à temps partiel ou à la carte (horaire souple) ou un travail à domicile, sans que cela entraîne une réduction quelconque de la durée du congé annuel ou de l'ancienneté. Dans ce régime, le salaire versé est proportionnel au temps de travail ou au rendement.

Depuis 1981, un congé payé supplémentaire de trois jours a été établi pour les travailleuses qui ont au moins deux enfants de moins de 12 ans, ainsi qu'un congé supplémentaire non rémunéré de deux semaines pour soins à donner à des enfants. Depuis 1986, les hommes qui élèvent des enfants qui ont perdu leur mère jouissent des mêmes avantages.

A compter du 1er janvier 1986, le montant des prestations mensuelles versées par l'Etat aux mères célibataires, aux veuves et aux familles dont le père accomplit une période militaire a été plus que doublé. Ces prestations sont versées pour chaque enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 16 ans, ou, s'il poursuit des études et ne bénéficie pas d'une bourse, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans.

Dans l'ordonnance adoptée en octobre 1986 et intitulée "Mesures complémentaires d'aide aux familles défavorisées ayant au moins trois enfants élevés par un seul parent", il est prévu d'accorder à partir de 1987 aux enfants et aux écoliers appartenant à ces familles l'accès gratuit

aux établissements scolaires, aux établissements sportifs et aux camps de pionniers, ainsi que le droit à des déjeuners gratuits financés à l'aide du fonds affecté à l'instruction obligatoire.

Cette ordonnance dispose que les billets de séjour dans les camps de pionniers sont gratuits pour les enfants appartenant à des familles défavorisées ayant au moins trois enfants, de même que les billets de séjour dans des sanatoriums pour les parents et leurs enfants appartenant à cette catégorie.

Au cours du douzième plan quinquennal, le congé de sept jours civils accordé aux travailleuses pour soigner un enfant malade de moins de 14 ans sera porté à 14 jours civils et des prestations leur seront versées par les assurances sociales d'Etat.

Pendant la période écoulée, la RSS de Biélorussie a adopté, en vue d'accroître le bien-être des familles, une mesure importante qui prévoit que les entreprises, organismes et kolkhozes ont le droit d'octroyer sur leurs propres fonds à un jeune époux âgé de moins de 30 ans et ayant travaillé au moins deux ans dans lesdites entreprises, organisations ou kolkhozes, des prêts sans intérêt dans le but d'améliorer les conditions de logement ou l'installation du ménage, le montant de ces prêts peut atteindre 1 500 roubles remboursables en huit ans, avec déduction de 200 roubles sur le remboursement du prêt en cas de naissance d'un deuxième enfant dans la famille bénéficiaire et de 300 roubles supplémentaires en cas de naissance d'un troisième enfant.

L'une des formes d'aide aux familles est l'octroi de prix de détail avantageux pour les articles destinés aux enfants et la réduction périodique de leur coût, ainsi que l'établissement d'entreprises et d'unités spécialisées dans la fabrication de produits de qualité à bon marché pour les enfants.

La situation des familles qui ont des enfants présentant des déficiences physiques et morales s'améliore constamment. Si les parents ne souhaitent pas que leurs enfants soient entièrement pris en charge par l'Etat dans des internats, ils reçoivent des prestations mensuelles.

Des mesures sont prises pour améliorer encore la situation des femmes, alléger leur travail, perfectionner les services sociaux et les services publics, créer des avantages supplémentaires pour elles et leur donner toute possibilité de concilier harmonieusement leurs activités professionnelles et sociales avec l'accomplissement de leurs obligations maternelles. Ces mesures permettent d'assurer un haut niveau d'activité et de production sociale chez les femmes : de 1981 à 1985, le nombre moyen d'ouvrières et d'employées occupées dans l'économie nationale de la RSS de Biélorussie représentait plus de la moitié de l'effectif total des ouvriers et employés. Parmi les personnes actives dans divers secteurs de l'économie nationale, il y avait 88 % de femmes dans le commerce et l'alimentation générale, 82 % dans les services de santé publique et 74 % dans le secteur de l'éducation nationale et de la culture. Cinquante-trois pour cent de l'ensemble des spécialistes de haut niveau et 64 % des spécialistes de niveau moyen occupés dans l'économie nationale de la République étaient des femmes.

En outre, un nombre croissant d'ateliers et de services courants, un réseau étendu de restauration publique aident la femme à concilier avec succès son travail productif et ses tâches ménagères avec ses études et ses activités sociales. Dans les villes et les villages de la RSS de Biélorussie, il y a environ 10 500 entreprises de services courants. Rien qu'au cours du onzième plan quinquennal, on a ouvert dans la République plus de 100 nouveaux réfectoires, cafés, etc., représentant une capacité totale de 22 000 places.

En vue d'améliorer encore les pensions versées aux femmes, toute restriction à l'attribution de pensions aux femmes ayant élevé au moins cinq enfants ou un seul enfant infirme est supprimée depuis 1981. On a augmenté de 10 à 20 % le complément de pension de retraite versé à raison de la durée de service ininterrompu aux femmes qui ont des enfants et qui ont travaillé dans la même entreprise, le même établissement ou la même organisation pendant au moins 20 ans.

Au cours du douzième plan quinquennal on prévoit l'adoption d'une série de mesures complémentaires visant à développer l'activité laborieuse des femmes, à consolider la famille, à créer des conditions favorables pour l'éducation des adolescents, à concilier la maternité avec la participation active des femmes aux activités laborieuses et sociales, ainsi qu'à élargir et à améliorer l'aide publique aux familles ayant des enfants et aux jeunes familles.

En RSS de Biélorussie, le droit de chaque femme à une assistance médicale qualifiée et gratuite est garanti, entre autres formes d'assistance, par un réseau étendu d'établissements spécialisés : consultations gynécologiques, maternité, maisons de cure et de repos pour mères et femmes enceintes, établissements préscolaires pour enfants, etc. Il y a en RSS de Biélorussie 650 centres de consultations gynécologiques, polycliniques pour enfants et dispensaires. Des hôpitaux et départements spécialisés peuvent traiter à la fois environ 8 000 femmes enceintes et parturientes.

L'entretien d'un enfant dans un établissement préscolaire est particulièrement avantageux pour la famille dans la mesure où l'essentiel des frais (80 %) est pris en charge par l'Etat, les parents ne versant que 20 %.

Depuis le 1er juin 1984, les frais d'entretien des enfants dans les établissements préscolaires sont fixés en fonction de l'ensemble des revenus moyens de chaque membre de la famille; en outre, les parents économiquement faibles sont entièrement exemptés de ces versements et ceux qui ont au moins quatre enfants voient leur contribution réduite de 50 %.

En RSS de Biélorussie, il existe un vaste système d'établissements pour enfants. Au début de 1986, il y avait plus de 4 000 crèches et jardins d'enfants ouverts en permanence qui comptaient plus de 530 000 enfants. Pour la dernière décennie seulement, le nombre des places dans les crèches et les jardins d'enfants a augmenté de 160 000. Outre les établissements préscolaires permanents, on organise des établissements saisonniers pendant l'été. La famille a la faculté d'envoyer son enfant dans l'établissement préscolaire de son choix. La priorité est donnée aux enfants des travailleuses qui ont un ou plusieurs enfants et aux enfants des femmes qui étudient dans diverses institutions, ainsi qu'à ceux dont les pères accomplissent une période militaire. Au cours des prochaines années, on s'est

fixé pour objectif de satisfaire pleinement les besoins de la population en ce qui concerne les établissements préscolaires.

En outre, on perfectionne constamment le système unique d'éducation nationale qui existe actuellement et qui assure l'enseignement général et la formation professionnelle des citoyens, ainsi que le développement moral et physique de la jeunesse, qui prépare au travail et à l'activité sociale. Afin d'appliquer le droit des citoyens à l'éducation qui est inscrit dans la constitution, on a adopté, le 12 avril 1984, une série de textes législatifs portant sur les principaux aspects des activités des établissements d'enseignement général et des écoles professionnelles - le contenu des programmes d'enseignement et d'éducation, la formation au travail et l'orientation professionnelle des écoliers, le développement du système d'enseignement technique et professionnel, les travaux des établissements préscolaires, le perfectionnement de la formation et l'amélioration des conditions de travail et de la vie courante des enseignants.

Conformément à l'ordonnance adoptée le 12 avril 1984 par le Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et le Conseil des Ministres de l'URSS et intitulée "Les grandes orientations de la réforme de l'enseignement général et de la formation professionnelle", le douzième Plan quinquennal prévoit la réalisation d'un ensemble de mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement, de l'éducation morale et esthétique des jeunes, de leur préparation à un travail socialement utile. Pendant cette période, on se propose de construire des écoles pouvant accueillir 274 000 élèves, soit une fois et demi de plus qu'au cours du onzième Plan quinquennal.

Pendant l'année scolaire 1985/1986, on comptait en RSS de Biélorussie 6 223 écoles d'enseignement général, dans lesquelles étudiaient 1 500 000 élèves. A partir de 1982, outre l'enseignement secondaire général obligatoire et gratuit et les autres avantages offerts aux familles, on a introduit la gratuité des manuels scolaires dans les collèges d'enseignement général. Pendant la période considérée, on a continué de développer l'étude surveillée dans les écoles et les groupes d'élèves, toutes les mesures pédagogiques étant prises en charge par l'Etat. Les dépenses d'alimentation sont supportées par les parents, mais 10 % des enfants sont exemptés de ces dépenses et 15 % n'en paient que la moitié.

Les enfants et les adolescents privés des soins de leurs parents ou qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être élevés dans leur famille, ainsi que les orphelins, sont en général placés dans des internats d'enseignement général et dans des maisons d'enfants où ils sont entretenus et étudient aux frais de l'Etat.

Depuis le mois de janvier 1984, les mères célibataires et les familles dans lesquelles le revenu total moyen de chacun de ses membres ne dépasse pas 60 roubles par mois sont exemptées des frais d'entretien des enfants dans les internats.

L'ordonnance adoptée le 13 février 1984 par le Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie concernant "les internats d'enseignement général, les maisons d'enfants et les autres établissements à régime d'internat" est également orientée vers l'amélioration de la vie courante, de l'éducation et de l'instruction des enfants qui se trouvent dans ces institutions.

Pendant la période écoulée, les allocations mensuelles versées aux enfants infirmes ont été augmentées. Les médicaments leur sont délivrés gratuitement sur présentation d'une ordonnance médicale. Pendant l'automne et l'hiver, ces enfants bénéficient d'une réduction de 50 % du coût des transports par chemin de fer, par air, par voie fluviale et par route intervilles, et certaines catégories ont le droit de voyager gratuitement dans tous les moyens de transport urbain, à l'exception des taxis.

Dans l'éducation des enfants, les parents continuent d'être largement aidés par les centres d'activités périscolaires : palais et maisons de pionniers et d'écoliers, stations de jeunes techniciens et de jeunes naturalistes, écoles de musique, des beaux arts et d'art chorégraphique pour enfants, ainsi que départements et secteurs réservés aux enfants dans les clubs syndicaux.

Le réseau de camps de pionniers et les autres établissements à caractère sanitaire gérés par les syndicats, où les écoliers se reposent pendant les vacances d'été, ne cessent de se développer. Si, en 1980, 450 000 enfants avaient séjourné dans ces camps, en 1985, ils étaient 538 000. En 1983, des avantages supplémentaires ont été consentis pour le paiement des billets de séjour dans des camps de pionniers. Le pourcentage des billets de séjour délivrés gratuitement, qui était de 10 % en 1983, s'est élevé à 50 % après cette date, et la contribution exigée pour les autres billets de séjour n'est que de 20 %.

Les camps de pionniers du type sanatorium ont pris beaucoup d'extension, ainsi que les sanatoriums prophylactiques relevant des entreprises industrielles, où l'on a créé des centres de soins intégrés pour les parents et les enfants. En règle générale, les billets de séjour dans ces établissements de repos sont délivrés à des conditions avantageuses.

On attache une importance exceptionnelle à la protection de la santé des adolescents. Les élèves et étudiants des écoles, des établissements d'enseignement professionnel et technique, des instituts de technologie et des établissements d'enseignement supérieur subissent chaque année un examen médical complet, ce qui permet de dépister à un stade précoce les maladies et les altérations de la santé et de prendre en temps voulu les mesures de traitement et de rétablissement nécessaires.

En RSS de Biélorussie, il est interdit par la Constitution (article 40) de faire travailler des enfants, sauf dans le cadre de leurs études et de leur initiation au travail. En vue de perfectionner l'enseignement professionnel, de familiariser les élèves avec les bases de la production industrielle et agricole moderne, de la construction, des transports et des services, de créer en eux un savoir-faire professionnel dans le cadre de leurs études et d'activités socialement utiles, de leur assurer une formation professionnelle initiale et de les préparer à choisir une profession en toute connaissance de cause, on procède actuellement dans la République à une réforme de l'enseignement général et professionnel. L'Etat prend soin des adolescents par tous les moyens possibles. En octroyant certains avantages et une assistance aux familles avec enfants, la législation en vigueur oblige les parents à élever leurs enfants, à veiller à leur développement physique, à leurs études et à leur préparation à une activité socialement utile. S'agissant des jeunes délinquants, la législation en vigueur en RSS de Biélorussie tend à élargir



encore leurs possibilités de redressement sans les isoler de la société. Les commissions chargées des affaires des mineurs qui ont été créées auprès des soviets locaux de députés du peuple jouent un rôle important pour la prévention de la délinquance chez les adolescents. De concert avec les organismes d'instruction publique et de formation professionnelle et technique, les services sociaux, la police, et avec une large participation de la collectivité, ces commissions enregistrent et contrôlent les enfants et les adolescents privés de parents, les mineurs dont les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ne remplissent pas les conditions nécessaires pour l'éducation des enfants, les adolescents qui ont quitté l'école et qui ne travaillent pas, et les autres mineurs qui ont besoin d'une assistance de l'Etat et d'une aide sociale, et prennent des mesures pour leur placement.

Les questions relatives aux rapports familiaux et fraternels ont été traitées de façon suffisamment détaillée dans le rapport initial.

En vertu de la législation en vigueur en RSS de Biélorussie, le principe de l'égalité des citoyens dans le mariage et les liens familiaux s'étend également aux citoyens étrangers, ainsi qu'aux apatrides.

Conformément à la loi de l'URSS relative à la situation juridique des citoyens étrangers en URSS, adoptée le 24 juin 1981, le code du mariage et de la famille de la RSS de Biélorussie a été complété par l'article 215, intitulé "Droits et obligations des citoyens étrangers et des apatrides en ce qui concerne les rapports fraternels et familiaux".

#### Article 11

L'élévation constante du niveau de vie du peuple est le principal objectif des plans quinquennaux de développement économique et social de la RSS de Biélorussie. Cet objectif, comme il est souligné dans le premier rapport de la RSS de Biélorussie, découle du fait que "le but suprême de la production sociale en régime socialiste est de satisfaire de la façon la plus complète les besoins matériels et culturels croissants des hommes" (article 15 de la Constitution de la RSS de Biélorussie).

Pendant la période qui s'est écoulée depuis la présentation du premier rapport, le développement de la production sociale et la croissance du revenu national dans la République ont créé les conditions voulues pour une nouvelle augmentation du bien-être du peuple, qui se traduit concrètement par l'élévation constante du niveau de vie des travailleurs.

Les revenus de la population constituent la principale source du fonds de consommation et de ses mouvements dans le cadre du processus d'utilisation du revenu national. L'application systématique des principes socialistes de distribution garantit l'établissement d'un lien direct entre l'accroissement des revenus de la population et le niveau de développement de la production matérielle et de la productivité du travail. Ainsi, les revenus de la population de la République augmentent en fonction du développement de la production sociale et de l'accroissement de son efficacité. L'indicateur des revenus réels de la population sert d'indicateur global de la dynamique du niveau de vie. L'article 23 de la Constitution dispose ce qui suit : "sur la base de l'accroissement de la productivité du travail, l'Etat pratique une politique suivie d'élévation du niveau de la rémunération du travail et des revenus réels des travailleurs".

Pendant les années du onzième plan quinquennal, le revenu national a augmenté de 32,5 %. Un pourcentage de 80 % de ce revenu a été directement affecté à la consommation.

L'accroissement du revenu national a entraîné un accroissement des revenus réels de la population. En 1985, cet accroissement était de 13 % par rapport à 1980.

Au cours de la période écoulée, le salaire des ouvriers et des employés des divers secteurs de l'économie nationale a augmenté. On applique actuellement les mesures prévues pour augmenter le salaire du personnel des services de l'éducation nationale et des services de santé. Des avantages supplémentaires ont été consentis à plusieurs catégories de travailleurs des industries légères et des industries alimentaires. On a établi des primes d'ancienneté dans les transports fluviaux et les chemins de fer, dans les entreprises de construction travaillant sous contrat et dans certains autres secteurs. Dans l'ensemble, au cours du plan quinquennal, le salaire des ouvriers et des employés a augmenté de 15 % et celui des travailleurs des kolkhozes de plus d'une fois et demi. En 1985, le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés de l'économie nationale s'établissait à 173,7 roubles, dont 191 roubles dans l'industrie et 163,5 roubles dans l'agriculture. Le salaire majoré des prestations et avantages s'établissait à 243 roubles.

Conformément à la Constitution de la République socialiste soviétique de Biélorussie (art. 38), l'Etat fixe le montant minimal du salaire, qui est réexaminé périodiquement au fur et à mesure de l'exécution des plans de développement économique et social. A l'étape actuelle, on augmente progressivement le salaire minimum et un dégrèvement fiscal est accordé pour les salaires peu élevés. En 1983, l'impôt sur le revenu a été diminué de 30 % pour chacun des parents d'une famille de 4 enfants.

Les plans de développement économique et social de la République pour 1986-1990 et à l'horizon 2000 ont pour objectif d'atteindre un nouveau degré qualitatif dans le bien-être du peuple, et de faire en sorte que le niveau et la structure de la consommation de biens matériels, sociaux et culturels correspondent au maximum aux objectifs d'un développement harmonieux de la personnalité. Au cours des 15 prochaines années, on prévoit que le volume des ressources affectées à la satisfaction des besoins de la population doublera. La réalisation de cet objectif au cours de la période précédant l'an 2000 exige pratiquement le doublement du potentiel économique actuel de la République.

Un rôle important est assigné au douzième plan quinquennal, au cours duquel le revenu national doit augmenter de 26 %. C'est sur cette base, que l'on appliquera systématiquement le programme élaboré pour l'élévation du bien-être du peuple.

Au cours du douzième plan quinquennal, on prévoit que les revenus réels par habitant augmenteront de 13,5 %, que le salaire mensuel moyen des ouvriers et des travailleurs augmentera de 13,5 % et que les revenus que les kolkhoziens tirent de leur travail collectif augmenteront de 17 à 19 %.

Au cours de la période 1986-1990 et à l'horizon 2000, on prévoit une nouvelle augmentation des taux des salaires et des traitements. Le salaire des travailleurs des secteurs non productifs sera relevé. En 1987, l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale verra ses traitements revalorisés. On prévoit une majoration progressive des rémunérations des médecins et du personnel médical. Au cours du douzième plan quinquennal, les salaires et traitements de plusieurs catégories de personnel de l'enseignement supérieur et des établissements culturels et éducatifs augmenteront. On prévoit une exonération d'impôt pour les salaires inférieurs à 80 roubles par mois et une diminution d'impôt pour les salaires compris entre 80 et 100 roubles par mois.

Parallèlement à l'augmentation de la rémunération du travail, les fonds sociaux de consommation jouent un grand rôle dans l'augmentation des revenus des travailleurs et la satisfaction plus complète de leurs besoins matériels et spirituels.

Au cours du onzième plan quinquennal, les prestations et avantages financés sur les fonds sociaux de consommation dans la République ont augmenté de 26 % et ont atteint plus de 5 milliards de roubles. En 1985, cela représentait 508 roubles par habitant. On prévoit que les fonds sociaux de consommation joueront un rôle accru dans le règlement des problèmes de production et des questions sociales. Leur croissance régulière se poursuivra au cours du douzième plan quinquennal. Les prestations et avantages prélevés sur ces fonds augmenteront de 20 % pour dépasser 6 milliards de roubles en 1990.

On fait appel aux fonds sociaux de consommation, pour couvrir les besoins dans certains domaines. Ils permettent d'assurer l'assistance médicale gratuite et toutes les catégories d'enseignement, de formation professionnelle et de recyclage, d'améliorer le repos, les loisirs et les conditions de vie et de logement des travailleurs, et d'assurer un niveau de vie suffisant aux membres de la société qui sont incapables de travailler. Conformément à l'article 41 de la Constitution de la RSS de Biélorussie, les citoyens de la RSS de Biélorussie ont droit à la sécurité matérielle dans la vieillesse, en cas de maladie, de perte complète ou partielle de leur capacité de travail ainsi qu'en cas de disparition du soutien de famille.

Ce droit est garanti par la sécurité sociale dont bénéficient les ouvriers, les employés et les kolkhoziens, par les allocations d'incapacité de travail temporaire, par le paiement aux frais de l'État et des kolkhozes de retraites, de pensions d'invalidité et d'allocations en cas de perte du soutien de famille, par le réemploi des citoyens frappés d'incapacité de travail partielle, par l'aide apportée aux citoyens âgés et invalides.

Toutes les principales mesures planifiées pour la période 1980-1985 et jusqu'à l'horizon 1990 en vue de renforcer l'aide que l'État fournit à la population au moyen des fonds sociaux et d'améliorer la sécurité sociale sont actuellement en voie de réalisation.

Pendant la période écoulée, une série de mesures ont été prises pour perfectionner encore le régime de l'assurance pension. Le montant minimal des pensions de vieillesse et d'invalidité et des allocations pour la perte du soutien de famille a été augmenté. Les pensions versées aux ouvriers et aux employés ont été majorées, notamment en raison du complément de retraite

de 20 % accordé pour une durée de service ininterrompu. Depuis le mois de novembre 1985, le montant minimal des pensions de vieillesse et d'invalidité et des allocations pour la perte du soutien de famille versées aux kolkhoziens a été relevé. On arrive ainsi à un rapprochement progressif du niveau des pensions versées aux ouvriers, aux employés et aux kolkhoziens et les conditions nécessaires sont créées pour résoudre des problèmes sociaux importants, tels que le passage ultérieur à un régime unifié d'assurance pension pour tous les travailleurs. A partir du 1er novembre 1985, les pensions des ouvriers et employés et de leurs familles qui avaient été établies depuis au moins 10 ans ont été augmentées. Cette mesure tend à les rapprocher du niveau des pensions versées actuellement aux travailleurs ayant une profession et des qualifications analogues. Par la suite, ces pensions seront relevées tous les deux ans. La révision du montant des pensions précédemment fixées constituera un mécanisme permanent, ce qui permettra ultérieurement de réduire l'écart entre le taux d'accroissement de la sécurité matérielle des citoyens aptes au travail et celui des pensionnés.

Plus de 2 millions de personnes reçoivent des pensions et des prestations en RSS de Biélorussie. Des pensions de retraite sont versées aux hommes qui ont atteint l'âge de 60 ans et aux femmes qui ont atteint l'âge de 55 ans; dans les entreprises où les conditions de travail sont pénibles et dangereuses, cet âge est avancé de 5 à 10 ans. Pendant l'ensemble du onzième plan quinquennal, près d'un million et demi de personnes ont bénéficié d'une amélioration de leur retraite.

A partir de 1987, le montant des allocations versées aux invalides depuis leur enfance sera relevé et leurs conditions de vie améliorées. Au cours du douzième plan quinquennal, on continuera d'accroître le montant minimal des pensions de vieillesse et d'invalidité des ouvriers et des employés, ainsi que les pensions précédemment versées aux kolkhoziens; les entreprises commerciales étendront leurs services à domicile pour les personnes âgées vivant seules et les citoyens inaptes au travail; on améliorera la restauration collective, les services courants, les établissements de santé publique; le réseau de foyers et d'internats destinés aux personnes âgées et aux invalides sera développé, cependant que la qualité de leur aménagement sera améliorée.

Il existe également d'autres formes d'assurances sociales que les pensions. C'est ainsi que de nombreux invalides anciens combattants de la Grande guerre patriotique reçoivent gratuitement des automobiles ou des chaises roulantes.

Le droit des citoyens de la RSS d'Ukraine à l'instruction (article 43 de la Constitution) est assuré par la gratuité de toutes les formes d'enseignement, par l'instruction secondaire générale et obligatoire pour la jeunesse, par une large extension de la formation professionnelle et technique, de l'instruction secondaire spécialisée et supérieure et par l'octroi de bourses d'Etat et d'avantages aux élèves et aux étudiants. Il y a actuellement en RSS de Biélorussie 3 847 millions d'élèves et d'étudiants, dont 1,5 million dans les écoles d'enseignement général, 321 000 dans les établissements d'enseignement professionnel et technique et d'enseignement secondaire spécialisé et 182 000 dans les établissements d'enseignement supérieur; en outre, 1 876 000 personnes suivent des cours de recyclage ou de perfectionnement.

Au cours du onzième plan quinquennal, la demande effective de biens et de services a été plus complètement satisfaite. Pendant ces années, la production des biens de consommation a sensiblement augmenté et l'éventail des services payants s'est élargi. Le volume du commerce de détail a augmenté de 18,3 % et la fourniture de services d'utilité courante de 33,7 %. Parallèlement à l'augmentation rapide des revenus nominaux des travailleurs, la fourniture de denrées et de services de qualité continuera de s'améliorer. Dans le cadre du programme intégré adopté par la République en vue d'accroître la production de biens de consommation et le secteur des services pour la période 1986-2000, on prévoit qu'à la fin du douzième plan quinquennal, la production de denrées non alimentaires progressera de 29 %, en particulier, les objets d'usage culturel, courant et ménager augmenteront d'une fois et demie. En 1990, on envisage d'accroître de 20,5 % le volume du commerce de détail et d'une fois et demie le volume des services, dont la qualité sera améliorée.

Il convient de faire observer que le niveau élevé de consommation de la population est assuré non seulement par la croissance régulière des revenus réels des habitants, mais par la stabilité des prix de détail des principales denrées de consommation massive telles que le pain, la viande, le beurre, le lait, etc. Des prix peu élevés ont été fixés pour les articles destinés aux enfants, aux voyages dans les transports publics, aux services des entreprises communales. Chaque année, les prix de certaines catégories de biens de consommation diminuent.

La fourniture à la population de la République de biens de consommation durable d'usage culturel ou courant a considérablement augmenté. C'est ainsi que si, en 1970, il y avait 122 téléviseurs pour 1 000 habitants, ce chiffre était passé à 188 en 1980 et à 260 en 1985, les statistiques correspondantes en ce qui concerne les postes de radio étaient de 154, 221 et 254 et pour les frigidaires, de 76, 238 et 266, on a enregistré la même progression pour d'autres appareils, l'élévation du niveau de vie de la population passe notamment par l'approvisionnement de la population en produits alimentaires de haute qualité. Cet objectif est atteint en accroissant l'efficacité du développement de la production agricole dans la République.

Le programme d'approvisionnement de l'URSS à l'horizon 2000, dont le programme complexe d'approvisionnement de la RSS de Biélorussie pour cette période fait partie intégrante, sert de base à de nouvelles mesures agricoles de grande portée économique et sociale. Dans le cadre de ce programme, la vaste série de mesures qui ont été prises pour la période 1981-1985 ont amené un renforcement important de l'infrastructure matérielle et technique de l'agriculture. Un montant de 9,7 milliards de roubles, soit le quart des sommes investies dans l'économie nationale, a été affecté à ce secteur. Le niveau de mécanisation des cultures et de l'élevage a augmenté, on a accru l'apport d'engrais minéraux par hectare de terre, les conditions du travail et de vie courante des travailleurs agricoles ont été améliorées, et l'on a développé la construction de logements à la campagne. Grâce au renforcement de l'infrastructure matérielle et technique, à la mécanisation, à l'utilisation intensive de produits chimiques et à la bonification des terres, au perfectionnement des techniques agraires et à l'élévation de la qualité du travail dans la production fourragère et l'élevage, des progrès positifs ont été accomplis dans l'agriculture. Les taux de croissance de la production agricole se sont accélérés. Au cours du onzième plan quinquennal, le volume

annuel moyen de la production brute a augmenté de 8,3 % et la production de viande (qui s'est établie en 1985 à 103 kg par habitant) et de lait est en augmentation. Ces résultats ont permis d'améliorer l'approvisionnement de la population en produits alimentaires. En 1985, la consommation de produits de base par habitant et par an s'est établie comme suit : viande et produits à base de viande - 69 kg (1980 - 61 kg), lait et produits laitiers - 383 kg (1980 - 369 kg), poisson et produits de la pêche - 18,8 kg (1980 - 16,3 kg), oeufs - 316 (1980 - 294), huile végétale - 8,0, pommes de terre - 188 kg (1980 - 200 kg), légumes et cucurbitacées - 82 kg (1980 - 77 kg). Dans l'ensemble, on continuera d'améliorer constamment l'élément qualitatif de la structure de la consommation en vue d'atteindre des niveaux et des structures répondant à des normes scientifiques d'alimentation. On compte réaliser cet objectif en 1990 grâce au programme d'approvisionnement. Les plans de développement de l'agriculture de la République pour la période 1986-1990 visent à l'application complète de ce programme. Pendant cette période, on continuera de pratiquer une politique de développement de l'élevage, l'accent étant mis sur la production de viande et de lait. En outre, la qualité de l'élevage devra être valorisée - on y parviendra en intensifiant les activités dans ce secteur sur la base d'un règlement d'ensemble des problèmes de production fourragère, de l'utilisation des progrès de la génétique et de la sélection et de méthodes biologiques avancées pour l'amélioration qualitative du cheptel.

Au cours du plan quinquennal actuel, on se propose de porter la production de légumes à un niveau permettant de satisfaire les besoins de la population dans ce domaine conformément à des normes scientifiques. A cet effet, on développera spécialement les infrastructures matérielles et techniques de stockage et de traitement des produits agricoles. On envisage d'augmenter de 12 à 14 % le volume annuel moyen de la production agricole brute. Selon les prévisions, en 1990, la production de céréales atteindra un volume compris entre 8 et 8,2 millions de tonnes, celle de pommes de terre 13 millions de tonnes, celle de viande entre 1,2 et 1,3 million de tonnes (poids à l'abattage), celle de lait entre 7,1 et 7,3 millions de tonnes, celle d'oeufs entre 3,4 et 3,5 milliards d'unités.

Un haut rendement devrait être obtenu dans les terres asséchées, dont la superficie représente actuellement 2,5 millions d'hectares. Au cours du douzième Plan quinquennal, 518 000 hectares de terres supplémentaires seront mis en valeur.

Outre le renforcement du secteur collectif de l'agriculture, on se préoccupe particulièrement du revenu personnel des agriculteurs et du développement de l'horticulture et des cultures maraîchères collectives.

Ces dernières années, le règlement accéléré du problème du logement a fait l'objet d'une attention particulière. La fourniture de logements à la population occupe l'une des premières places dans le système de garantie d'un niveau de vie suffisant.

En décembre 1983, le Conseil suprême de la RSS de Biélorussie a adopté le Code du logement de la RSS de Biélorussie. De nouvelles règles ont été fixées pour le recensement des citoyens qui ont besoin d'améliorer leurs conditions de logement et la fourniture de locaux d'habitation, et l'on a approuvé

des modèles de statuts pour les coopératives de construction et de logement, des contrats types de location à bail, des règles d'utilisation des locaux d'habitation, etc. On s'est actuellement fixé un objectif de grande portée sociale qui consiste à assurer à la quasi-totalité des familles un logement séparé - appartement ou maison individuelle - à l'horizon 2000. Pendant les années du onzième Plan, un pas important a été accompli vers la solution de ce problème. On a construit et mis en service des logements représentant une surface habitable de 23 millions de m<sup>2</sup>, soit 11 % de plus que les objectifs prévus dans le Plan. Un cinquième des habitants de la RSS de Biélorussie a pu ainsi améliorer ses conditions de logement.

La réalisation des objectifs fixés pour le douzième Plan quinquennal marquera une étape importante pour la réalisation concrète du droit au logement de chaque citoyen qui est garanti par la Constitution de la RSS de Biélorussie (article 42). On se propose de mettre en service 24 millions de m<sup>2</sup> de logements (soit environ 420 000 appartements). Les moyens affectés par l'Etat à la construction d'habitations seront utilisés de façon rationnelle et l'on développera davantage les coopératives de construction et la construction individuelle, le parc immobilier sera rénové et agrandi, le contrôle de sa répartition et de son utilisation sera renforcé. Le niveau des loyers demandés est peu élevé, comme il a été indiqué de façon détaillée dans le rapport précédent.

Le développement social accéléré des villages se poursuivra. Au cours des cinq dernières années, on y a construit des logements représentant une surface de 6 millions de m<sup>2</sup>. Le volume de la construction d'habitations dans les villages augmentera de plus de 20 % au cours du douzième Plan quinquennal et s'établira à plus de 9 millions de m<sup>2</sup>.

Les investissements d'Etat consacrés au développement de l'économie communale augmenteront de 1,3 fois.

#### Article 12

Comme on l'a déjà souligné dans le premier rapport, les dispositions de la Constitution de la RSS de Biélorussie régissent toutes les questions fondamentales concernant la protection de la maternité et de l'enfant, le développement harmonieux des enfants, le soin des adolescents, qui retient particulièrement l'attention de l'Etat, la sécurité, la protection et l'hygiène du travail, la création et la protection d'un environnement favorable à la santé humaine. Le droit à la santé et à des conditions de travail non dangereuses est l'un des droits fondamentaux des ouvriers et des employés. Pendant le onzième Plan quinquennal seulement, les dépenses globales afférentes aux mesures de protection du travail dans la République se sont élevées à 1,7 milliard de roubles et au cours du douzième Plan quinquennal, plus de 2 milliards de roubles seront consacrés à ces fins. La protection du travail fait l'objet de chapitres spéciaux, non seulement dans le Code du travail de la RSS de Biélorussie, mais dans d'autres textes législatifs concernant le travail, en particulier ceux qui réglementent la durée du temps de travail et du repos.

Les normes législatives relatives aux exigences de l'hygiène du travail, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et autres figurent également dans les contrats collectifs.

Pendant la période écoulée, pour compléter la législation en vigueur dans le domaine de la santé, on a adopté en 1982 une Ordonnance intitulée "Modalités d'application de la loi de la RSS de Biélorussie sur la santé publique et mesures à prendre pour améliorer encore la protection de la santé de la population", dans laquelle sont indiqués avec précision les grandes lignes de l'amélioration du système de protection de la santé et les programmes d'ensemble que l'on envisage pour assurer un nouveau développement de toutes les formes d'assistance médicale et appliquer des mesures prophylactiques sur une grande échelle.

En RSS de Biélorussie, la réalisation de toutes ces mesures de préservation et de renforcement de la santé publique est considérée comme l'une des principales tâches sociales. Dans le douzième plan quinquennal, en particulier, on prévoit la construction d'hôpitaux d'une capacité de 13 000 lits et l'ouverture de dispensaires et polycliniques pouvant assurer 35 000 consultations par rotation.

Le renforcement de l'infrastructure matérielle et technique de la santé publique, le développement de la science médicale, la formation d'un personnel d'encadrement, l'extension des industries médicales ont amené un progrès dans tous les domaines médicaux et ont permis de résoudre les principaux problèmes sociaux et médicaux, ce qui a contribué à améliorer considérablement le niveau de surveillance médicale de la population, à faire disparaître ou à éliminer en grande partie toute une série de maladies, à abaisser la mortalité maternelle et infantile et à élever le niveau de développement physique de la population.

Au début de 1985, le nombre des médecins de toutes spécialités s'atablissait à plus de 36 000, et celui des membres du personnel paramédical à plus de 105 000. Le nombre des établissements médicaux fournissant des services médicaux ambulants ou des consultations externes a sensiblement augmenté et s'élevait en 1985 à près de 13 000. Il y avait au total plus de 127 000 lits d'hôpital dans la République.

Un aspect important de l'amélioration constante de la santé des citoyens est la surveillance prophylactique régulière à laquelle 99 % de la population de la République sont soumis chaque année. Les enfants, les adolescents, les travailleurs de tous les secteurs industriels, le personnel des services mécanisés de la production agricole, les femmes enceintes subissent régulièrement des examens médicaux.

Parmi les mesures visant à la prophylaxie des maladies, au renforcement de la santé de la population et à la création d'un mode de vie sain, il convient de citer en particulier la disposition intitulée "Nouveau développement intensif de la culture physique et du sport", adoptée le 11 septembre 1981, ainsi que la disposition intitulée "Mesures visant à améliorer l'utilisation des clubs et des associations sportives".

Actuellement, le nombre des personnes qui pratiquent régulièrement la culture physique et les sports a atteint 3 304 000, dont la moitié de jeunes. En 1985, on comptait dans la République 159 stades, 3 387 salles de sport, 97 grandes piscines et plus de 4 000 terrains de sport et de jeux divers. Il existe également, dans la République, plus de 400 écoles sportives pour enfants et adolescents, qui comptent plus de 147 000 élèves.



Les principales réformes adoptées dans les établissements d'enseignement général et professionnel visent à améliorer encore l'éducation physique des écoliers et des étudiants et à renforcer les installations sportives.

Pendant la période écoulée, une série de textes législatifs ont été adoptés en RSS de Biélorussie dans le domaine de la protection de l'environnement : loi de la RSS de Biélorussie en date du 26 novembre 1981 relative à la protection de l'air, loi de la RSS de Biélorussie en date du 26 novembre 1981 relative à la protection et à l'utilisation de la faune, disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 9 novembre 1981 concernant les mesures supplémentaires à prendre pour renforcer la protection des ressources halieutiques et améliorer l'organisation de pêches d'amateurs ou sportives, disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 11 octobre 1980 relative au renforcement de la protection des petits cours d'eau contre la pollution, l'obstruction et l'épuisement et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources hydrauliques, disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 21 mars 1986 relative à l'amélioration de l'organisation des travaux en matière de protection des petits cours d'eau contre la pollution, l'obstruction et l'épuisement, disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 18 janvier 1983 relative à l'approbation de la disposition concernant les bandes ou zones protégées des petits cours d'eau de la RSS de Biélorussie, disposition du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie en date du 28 mai 1981 relative à l'approbation de la disposition concernant les modalités de dépôt et d'examen des demandes officielles visant à reclasser les forêts d'un groupe dans un autre et à les inscrire dans les catégories protégées.

Les mesures de protection de l'environnement, et notamment de celles qui sont prévues dans les textes législatifs pour la période considérée, exercent un effet favorable sur la conservation des ressources naturelles et le renforcement de la santé de la population dans la République.

Le montant total des dépenses consacrées à la protection de la nature et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles au cours du onzième Plan quinquennal a dépassé 400 millions de roubles, et ces dépenses augmenteront encore sensiblement au cours du douzième Plan.

Les informations précédentes sur la législation et la pratique de la RSS de Biélorussie en ce qui concerne les questions visées aux articles 10, 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels complètent le rapport initial présenté antérieurement par la RSS de Biélorussie.